

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix avril à 9 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Peggy VERGARA, Catherine PILET, Corinne QUAGLINI, Christine MARTINEZ et Mrs Cyril COTONAT, Richard SIORAK, Franck LILLE

Absents excusés : Mmes Nathalie GALLATO (pouvoir pour les délibérations autres que les budgets à Eliane DUFFAU), et Mr Denis TECOUERES

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

En préambule, Mr le Maire expose au conseil municipal que l'année dernière il avait été convenu de revoir et modifier le budget du lotissement suite à des erreurs remarquées par la commune sachant que ce budget a toujours été réalisé avec les différents trésoriers en place de même les montants de stocks de fin d'exercice ont systématiquement été donnés par la trésorerie. La trésorière l'année dernière s'y est engagée, cependant suite au changement de trésorerie cela n'a pas été fait.

Lors de l'élaboration du budget, il a été constaté une incohérence entre le compte de gestion et le compte administratif 2020. Le conseiller au décideur locaux a été interpellé à plusieurs reprises afin de faire le point. Sa réponse, jeudi à 15h41 avant le conseil municipal, et la réponse apportée ne permette pas de voter ce budget en toute sincérité.

En conséquence, Mr le Maire propose au conseil municipal de ne pas voter le compte de gestion et le compte administratif 2020 et le BP 2021 de ce budget.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les observations de Mr le Maire, approuve à l'unanimité.

1) Compte de gestion du budget de la COMMUNE 2020

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la COMMUNE 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du budget de la commune à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2) Compte Administratif du budget de la COMMUNE 2020

Mr le Maire présente le compte administratif de la commune pour 2020 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	149 989.79
	Réalisé :	117 795.68
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	149 989.79
	Réalisé :	152 110.36
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	10 261.26
	Réalisé :	8 220.25
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	10 261.26
	Réalisé :	9 845.84
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un *EXCEDENT* de fonctionnement de 34 314.68 €
- Un *EXCEDENT* d'investissement de 1 625.58 €
- Résultat global de : 35 940.26 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de la commune pour 2020.

3) Affectation du résultat 2020 du budget de la COMMUNE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 *EXCEDENT* de 34 314.68 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 34 314.68 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *EXCEDENT* de 1 625.58 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats de la commune pour 2020.

4) Proposition et vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2021

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	178 906.68 €
RECETTES	178 906.68 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	16 170.58 €
RECETTES	16 170.58 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune pour 2021.

5) Vote des taux 2021

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 33.85% est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 42.84% soit (8.99% taux communal 2020 + 33.85% taux départemental 2020).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux en tenant compte des effets de la réforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour 2021, les taux suivants :

LIBELLES	TAUX
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,75 %

6) Compte de gestion du budget PHOTOVOLTAIQUE 2020

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la PHOTOVOLTAIQUE 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du budget PHOTOVOLTAIQUE à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

7) Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2020

Mr le Maire présente le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2020 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	11 101.00
	Réalisé :	6 954.93
	Reste à réaliser :	0,00

RECETTES	Prévus :	11 101.00
	Réalisé :	10 470.46
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	12 194.51
	Réalisé :	12 193.17
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	12 194.51
	Réalisé :	8 082.71
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un *EXCEDENT* de fonctionnement de 3 515.53 €
- Un *DEFICIT* d'investissement de 4 110.46 €
- Résultat global de : - 594.93 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2020.

8) Affectation du résultat 2020 du budget PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 *EXCEDENT* de 3 515.53 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 3 515.53 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 0.00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 4 110.46 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2020.

9) Proposition et vote du budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2021

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	8 734.43 €
RECETTES	8 734.43 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	11 336.46 €
RECETTES	11 336.46 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2021.

10) Projet centrale photovoltaïque

Lors de la séance du 20 mars il a été exposé aux membres du conseil le projet de la société « Générale Solaire ». L'étude de faisabilité serait sur 3 ans, dont un an relatif à l'étude d'impact, l'issue de laquelle la commune pourrait signer un bail emphytéotique de 40 ans et percevoir un loyer de 10 000€/an. Ce bail serait signé sur une surface de 2.4 ha.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet et d'autoriser Mr le Maire à signer la promesse synallagmatique de bail emphytéotique en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque.

A l'issue du vote :

Abstention : 2

Contre :1

Pour :7

11) Proposition abonnement application Panneaux Pockets

Mr le Maire précise que l'application Panneaux Pockets est une application qui permet d'informer directement les administrés des informations ou événements de la commune sur leur portable. Une expérience avait été déjà réalisée mais cependant seul 4 à 5 habitants l'avait utilisé.

Il est proposé de faire un sondage dans le prochain bulletin d'information afin de voir si cela intéresserait les habitants.

12) Bulletin municipal

Mme Peggy Vergara précise qu'il lui manque encore certains éléments pour finaliser le bulletin.
Il sera distribué en mai.

QUESTIONS DIVERSE

- Mr le Maire précise au conseil municipal que Mr le Préfet consulte les élus du Département sur le report ou pas des élections départementales et régionales. Après en avoir débattu et au vue des prescriptions du conseil scientifique, le conseil municipal à l'unanimité approuve le report de ces élections.
- Il a été transmis la proposition de prix approuvé par le conseil municipal lors de sa dernière séance à Mr Torrent Georges pour l'acquisition de 2 parcelles de la commune, celui-ci a donné son accord.
- Le remplacement des 3 panneaux « voies sans issues » sera réalisé en même temps que la finalisation du bétonnage des socles des panneaux.
- Projet « relais producteurs » : Mme Catherine Pilet précise qu'il n'est pas possible au vue des mesures sanitaires de faire une réunion avec les producteurs intéressés, la réunion sera réalisée si possible courant mai. Cependant elle précise qu'il y a une dizaine de producteurs très intéressés chacun ayant des produits différents. Le compte de la commune sera créé sur la plateforme local.ht.
- Mr le Maire précise qu'il serait nécessaire de travailler sur la numérotation des habitations, il demande aux membres du conseil ceux qui aimeraient travailler sur ce sujet
- La commission bâtiment va travailler sur la réhabilitation de la salle n°1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H42.

Ont signé le registre tous les membres présents.